

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 AOÛT 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 août 2022 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felix et Messieurs les conseillers Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Pascal Cloutier, greffier par intérim
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Monsieur Stéphane Roy conseiller

Madame la mairesse, Lise Michaud, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h 01.

2022-08-497 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-08-498 OCTROI DE CONTRAT 2022-35-TP - SERV. PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION D'ÉGOUTS ET DE L'AQUEDUC SUR DIVERSES RUES.

CONSIDÉRANT que le 22 juin 2022, la direction de greffe a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels pour la réfection d'égouts et de l'aqueduc sur diverses rues;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 22 juillet 2022 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que six soumissions ont été reçues:

1. Shellex Groupe Conseil
2. Génipur
3. FNX-Innov
4. Parallèle 54 Experts-conseil
5. Avizo Experts-conseil
6. Groupe Civitas inc.

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé le 26 juillet 2022;

CONSIDÉRANT les pointages établis par le comité de sélection selon les critères inscrits au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Shellex Groupe Conseil est moins élevée de 17% que l'estimation initiale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des travaux publics et génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

- Que ce Conseil octroie le contrat 2022-35-TP pour des services professionnels en vue de la réfection d'égouts et de l'aqueduc sur diverses rues à la société Shellex Groupe Conseil, au montant de 456 720.00 \$ à l'exclusion des taxes.
- Que cette dépense soit imputée au surplus.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 04.

2022-08-499 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité